

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3271/Agri.Col.

Réponse au n° 687/Agri.Col.
du 8 novembre 1950.

2 Annexes.

OBJET:

Résidants permanents.

Monsieur le Chef de bureau,

Astrida, le 23 novembre 1950.



Suite à votre lettre n° 687/Agri.Col. du
8 novembre 1950, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe,
l'attestation concernant Monsieur MAGANLAL PRANSHANKER JOSHI, commer-
çant à Astrida.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J. KIRSCH,

A Monsieur le Chef du Bureau de la Colonisation

à

Planur

U S U M B U R A .